ART. 1ER A N° 607

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

Nº 607

présenté par
M. Gérard et Mme Vanceunebrock
à l'amendement n° 525 de M. Berville

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« enfants »,

insérer les mots:

«, le respect des principes de Yogyakarta, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'inscrire de manière explicite l'engagement de la France dans la lutte en faveur des droits des personnes LGBTQI dans le monde.

Le rapport de Global Philanthropic Project revèle que la France consacre un effort financier à la lutte contre les LGBTphobies dans le monde bien inférieur à plusieurs de ses voisins européens. Le Gouvernement de Suède y a consacré en 2017 et 2018 plus de 30 millions de dollars dans le cadre de programmes d'aide internationale, le Royaume Uni, près de 19 millions de dollars, les Pays Bas près de 14 millions de dollars contre 264 000 dollars pour la France.

Or, le Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 prévoit que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères amplifie son action en faveur de la protection des droits LGBT+ et soutienne les initiatives des droits des personnes LGBT+portées par l'OIF et les acteurs de la francophonie.